

# COMMUNE DE RUSTENHART

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART DE LA SEANCE DU 19 MAI 2022
---

Sous la présidence de Monsieur GIUDICI Frédéric, Maire

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00.

Présents : Mmes AMBIEHL Régine, GERRER Julie, MOUROUGASSIN Valérie, ROMAIN Anne-Véronique.

MM DIDIER Dominique, GIUDICI Frédéric, HIRYCZUK Gilles, KUHN Julien, LANGENBRONN Mickaël.

Absents excusés et non représentés : /

Absente non excusée : GRAFTIEAUX Hélène

Ont donné procuration :

GULLY-VOINSON Mathieu a donné procuration à AMBIEHL Régine

MULLER Jean-Luc a donné procuration à HIRYCZUK Gilles

M. le Maire propose

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022
3. Ressources humaines : Autorisation au Maire de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité : emplois saisonniers
4. Intercommunalité : groupements de commandes « Marché relatif aux contrôles règlementaires »
5. Informations
6. Divers

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

M. le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante si l'un d'entre eux souhaite prendre cette responsabilité. Aucun membre ne s'est porté candidat.

Après en avoir délibéré, Eric HASSENFRTZ, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022**

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 31 mars 2022 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés. Mme AMBIEHL Régine a voté contre.

### **3. Ressources humaines : Autorisation au Maire de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité : emplois saisonniers**

M. le Maire expose :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2° ;
- Vu le budget communal;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir remplacer les agents techniques pendant les congés estivaux et les suppléer lors des périodes où la charge de travail est accrue ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- décide d'autoriser le Maire, pour l'exercice comptable 2022, à recruter des agents contractuels en référence au grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 08 juillet au 31 août 2022 inclus.

Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique **C**

Ces agents assureront des fonctions de d'agents techniques polyvalents à temps non complet à hauteur de 30 h 00 minutes hebdomadaires et maximum deux agents par semaine.

Les postes seront ouverts sans conditions d'expériences professionnelles, uniquement aux personnes majeures.

La rémunération des agents sera calculée par référence à :

- sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 340,
- compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- rappelle que les crédits correspondants sont prévus au budget,
- autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme AMBIEHL Régine s'abstient.

#### **4. Intercommunalité : groupements de commandes « Marché relatif aux contrôles règlementaires »**

##### Marchés publics d'inspections règlementaires : constitution d'un groupement de commandes

M. le Maire expose :

La communauté de communes Pays Rhin-Brisach avait réalisé en 2018 un groupement de commandes pour les prestations d'inspections règlementaires. Lesdits marchés arrivent à échéance en 2023.

A l'instar de ce qui a été pratiqué en 2018, un groupement de commande paraît intéressant pour ces achats.

Ce groupement aura pour objectif de rechercher une certaine efficacité économique et de faire bénéficier de prix et prestation attractifs.

A cette fin, une convention constitutive a été établie. Elle prend acte avec précision de l'étendue des engagements de chaque membre et du groupement, tant pour la passation que pour l'exécution du marché qui va en résulter. Elle désigne entre autre, la communauté de communes Pays Rhin-Brisach comme coordonnateur.

Le titulaire du marché sera désigné par la CAO de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach.

La convention prendra fin à la notification du marché au titulaire. Chaque acheteur restant seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la convention constitutive pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte.

M. le Maire rappelle que le projet de convention a été transmis à l'ensemble des élus le 16 mai 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ;
- **ACCEPTE** la désignation de la CCPRB comme coordinatrice du groupement de commandes ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir, ainsi que tout document afférent à ce groupement de commandes ;
- **AUTORISE** le lancement de la consultation y relative.

**La séance est levée à 20 heures 43 minutes.**

## Délibérations

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022
3. Ressources humaines : Autorisation au Maire de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité : emplois saisonniers
4. Intercommunalité : groupements de commandes « Marché relatif aux contrôles règlementaires »
5. Informations
6. Divers

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal  
des délibérations du conseil municipal de la commune de RUSTENHART  
de la séance du 19 mai 2022**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
GIUDICI Frédéric	Maire		
GERRER Julie	1 <sup>ère</sup> Adjointe		
MOUROUGASSIN Valérie	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
KUHN Julien	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
AMBIHL Régine	Conseillère Municipale		
DIDIER Dominique	Conseiller municipal		
GRAFTIEAUX Hélène	Conseillère municipale		Absente
GULLY-VOINSON Mathieu	Conseiller municipal		AMBIHL Régine
HIRYCZUK Gilles	Conseiller municipal		
LANGENBRONN Mickaël	Conseiller municipal		
MULLER Jean-Luc	Conseiller municipal		HIRYCZUK Gilles
ROMAIN Anne-Véronique	Conseillère municipale		